

Madame Michelle Courchesne
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifice Marie-Guyart, 16e étage
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la ministre,

Nous désirons accuser réception de votre lettre datée du 7 août 2008 dans laquelle vous nous informez que vous ne nous accorderez pas l'exemption du cours d'éthique et de culture religieuse que nous vous avons demandée en mars de cette année. Tel qu'il est indiqué dans votre lettre, « le retrait de cette matière empêcherait les élèves visés de recevoir la formation souhaitée pour tous les élèves du Québec ». Nous ne saisissons pas quel aspect manquerait à la formation de nos étudiants si nous enseignions le programme que nous avons proposé et nous avons donc de la difficulté à accepter cette décision. Il semble que notre demande a été mal comprise et que vous pensez que notre autre « choix » est l'ancien cours d'enseignement catholique, ce qui n'est pas le cas. Par le passé, nous avons toujours ajouté au contenu du programme du ministère et inclus de nombreux éléments qui font maintenant partie du programme d'éthique et de culture religieuse. Nous avons modifié davantage ce que nous avons l'intention d'offrir aux élèves pour encore mieux respecter les buts et objectifs du nouveau programme et estimons que nous répondons ainsi aux critères exigés pour obtenir une dérogation en vertu de l'article 22 de la règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé.

Nous avons conçu un programme qui affirme la valeur des religions du monde et qui enseigne leurs coutumes et croyances d'une manière bien plus approfondie que le nouveau programme d'éthique et de culture religieuse. Notre programme examine non seulement les coutumes externes des autres religions mais aussi leurs croyances fondamentales. En effet, nous sommes convaincus qu'une simple explication de pratiques externes accomplira bien peu en termes de promouvoir la tolérance et l'acceptation des autres sans une compréhension plus complète des autres fois, comme il est proposé dans notre programme. D'ailleurs, lors d'une des sessions d'information, nous nous sommes aperçus que le nouveau programme du ministère ne favorise pas cette approche. Nous enseignons ce cours depuis de nombreuses années et nous serions heureux de le revoir avec vous en détail.

Quant à l'éthique, nous avons proposé un programme qui explore un éventail de systèmes d'éthique, de croyances et de pratiques. Nous avons toujours encouragé nos élèves à penser de manière critique, à s'informer, à être au courant des principales questions d'éthique et à questionner et examiner les croyances et pratiques populaires. La différence clé dans notre proposition est la suivante : nous identifions clairement les

perspectives présentées et demandons à nos élèves d'évaluer d'une manière plus approfondie l'éthique catholique. Nous estimons que la « neutralité » méthodologique proposée par le programme d'éthique et de culture religieuse est problématique en théorie, puisqu'elle implique un relativisme moral qui contrevient aux croyances de nombreuses personnes et religions, y compris le catholicisme. Cette « neutralité » proposée est également illusoire et est impossible à atteindre dans la pratique. (Identifier honnêtement sa position est une manière plus « objective » que l'adoption d'une neutralité qu'on ne peut vraiment atteindre). Nos approches diffèrent plus particulièrement au niveau de l'éthique, mais le but d'enseigner le respect de tous, peu importe nos croyances ou coutumes individuelles, demeure d'une importance primordiale pour nous. Tel que nous vous l'avons mentionné dans notre dernière lettre, notre idéal d'éthique n'est pas simplement de « tolérer » les autres mais bien « d'aimer » les autres, comme nous l'enseigne notre foi chrétienne.

À titre d'établissement scolaire du Québec depuis 1896, Loyola a toujours maintenu des rapports positifs avec la communauté et le ministère de l'Éducation. Tous les ans, nos élèves recueillent de 80 000 à 90 000 \$ pour des organismes de charité locaux et ont même surpassé le chiffre d'un million de dollars depuis quelques années. Tous les ans, chacun de nos 700 étudiants effectue du service communautaire et ce programme a maintenant été adopté par de nombreuses autres écoles. Puisque la devise de notre école est celle de « *Men for Others* » (un homme pour les autres), nous avons mis en place un programme de formation qui met l'accent sur l'amour et le soin des autres comme mission primordiale.

Même s'il existe toujours des façons de croître et de s'améliorer, nous ne comprenons pas pourquoi la ministre dit que nous n'atteindrons pas la vision ministérielle d'enseignement pour nos élèves. Nous croyons que notre proposition, nos normes académiques élevées et notre histoire continue de service communautaire et d'engagement en matière de justice sociale constituent certainement des éléments qui répondent aux attentes que vous avez pour les élèves du Québec, voire les dépassent.

À titre d'école québécoise, nous reconnaissons notre responsabilité de respecter les objectifs stipulés par le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir. Cependant, nos parents envoient leurs fils à Loyola à cause de sa mission et des valeurs catholiques et jésuites qui y sont véhiculées. Nous croyons fermement que nous ne pouvons honnêtement pas entamer le programme que vous proposez sans compromettre certaines de ces valeurs. Nous avons tout fait pour répondre aux objectifs de *la reconnaissance de l'autre et la poursuite du bien commun* de manière qui respecte les attentes du ministère, de nos parents et des idéaux de Loyola, des écoles jésuites et de l'Église catholique. Nos parents appuient fermement la mission et les idéaux de l'école et ont demandé des exemptions individuelles du nouveau programme conformément à l'article 30 de la Loi

sur l'enseignement privé. Vous trouverez ci-joint un échantillon de plus de 600 demandes individuelles que nous avons reçues jusqu'à présent. (Ce chiffre représente environ 85% de notre population et nous en recevons encore). Nous aurons à traiter ces demandes advenant le cas où notre appel est rejeté.

Il se peut que votre refus préliminaire de nous accorder l'exemption soit fondé sur une compréhension inexacte de nos intentions. Nous espérons avoir clarifié certaines de vos préoccupations. Nous sommes confiants que vous conviendrez que nous travaillons de concert pour l'amélioration de tous nos élèves et de la société québécoise dans son ensemble. Par conséquent, dans l'intérêt de la liberté religieuse et des droits parentaux tels que garantis dans la Constitution et dans la Charte des Nations Unies, nous croyons que vous jugerez bon de nous accorder cette exemption.

Puisque la rentrée scolaire est déjà amorcée, nous vous demandons respectueusement de répondre au présent appel d'une manière claire et précise au plus tard le 5 septembre 2008. Nous serions heureux de discuter de ce sujet avec vous en personne si vous le désirez.

Veillez agréer, madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Paul Donovan
Directeur

Fr. Rob Brennan
Président

cc. *Maître Jacques Darche, Borden, Layden and Gervais*
Maître M.J. Fernandes, Caputo and Associates
Monseigneur Sean Harty, vicaire épiscopal pour les affaires anglaises, diocèse de Montréal
Fr. Jim Webb S.J., Provincial jésuite pour le Canada anglais